

# Lancement de l'appel à projets Plans de paysage - Edition 2025 : Volet thématique « Transition énergétique et écologique »



**La ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Observatoire Français de la Biodiversité (OFB), lancent l'édition 2025 de l'appel à projets Plans de paysage.**

Composant fort de la politique française des paysages depuis 2013, le Plan de paysage est une démarche politique et technique volontaire, destinée à définir un projet de territoire par le prisme intégrateur du paysage. Au titre du volet thématique, les candidats pourront bénéficier d'une aide de l'ADEME, dans la mesure où leur projet explore le sujet de la transition énergétique à travers une réflexion sur le développement des énergies renouvelables. Cette réflexion devra être intégrée au projet de territoire, en croisant la thématique de l'énergie aux autres enjeux de la transition écologique comme la sobriété, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'agroécologie, etc. La démarche méthodologique pourra s'appuyer sur le guide de l'ADEME : [« Réaliser la transition énergétique par le paysage »](#).

## Qui peut participer ?

L'appel à projets plans de paysage s'adresse aux acteurs des territoires qui souhaitent s'engager dans un projet de territoire par la démarche paysagère. Sont concernés les collectivités locales ou leurs groupements, les associations, ou autres structures telles que les parcs naturels régionaux ou les Grands Sites de France.

Pour découvrir les lauréats des éditions précédentes, rendez-vous sur la carte interactive en cliquant [ici](#) ([ouvre un nouvel onglet](https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/carte-interactive-1)). ( <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/carte-interactive-1> ).

## Pour candidater

Les modalités de l'appel à projets, le dossier de candidature et la liste des référents sont téléchargeables ci-dessous :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/lappel-projets-plans-de-paysage-2025-1141>

Les territoires intéressés devront ensuite envoyer leur dossier de candidature en format dématérialisé à leur DREAL / DEAL / DRIEAT respective avant le **15 mai 2025 à 12h00** (heure de Paris).

Liens utiles

[Infos sur objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr](https://www.developpement-durable.gouv.fr/infos-sur-objectif-paysages)